

Notre nouvelle coopérative EVOCC (Entreprises et Vignobles Ouest Carcassonne) a vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elle est née de la fusion absorption de la cave la Malepère et de la cave du Razès par leur union de coopérative EVOCC qui a été transformée en société coopérative agricole.

Courant 2015, un travail d'analyse de l'environnement de la filière viti-vinicole, de ses enjeux, et de l'avenir de nos caves était mené par les administrateurs et les directeurs des 2 caves. Ce travail a permis d'échanger et de partager sur nos préoccupations et nos ambitions. Le constat était unanime : nos préoccupations et nos visions se rejoignaient en tout point. La rédaction et le déploiement d'un plan stratégique d'entreprise (PSE) identique dans chacune de nos caves aurait été bien moins efficace que la mise en commun des moyens pour construire ensemble une coopérative nouvelle génération. Pour toutes ces raisons, la fusion avait tout son sens.

**Elle a été validée par les conseils d'administration et entérinée par les assemblées générales extraordinaires des 2 caves le 20 décembre 2018.**

La rédaction du Plan Stratégique (PSE) de notre Coop EVOCC avait débuté en amont de la fusion.

Courant 2016, les membres du conseil d'administration et les cadres des 2 caves ont rédigé un PSE, « **EVOCC 2025** », au sein de 5 commissions : amont, technique, commerciale, financière et juridique. Les commissions ont travaillé sur les moyens et l'organisation à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs définis par le conseil d'administration de l'union EVOCC :

- Segmenter la production vrac en vue d'augmenter le potentiel qualitatif des IGP Oc, d'atteindre 15% de la production en Agriculture Biologique en 2025, de développer un vignoble en vin de France cépage en s'appuyant sur le projet Vignoble Innovant et Eco-responsable mené en partenariat avec l'IFV (Institut Français de la Vigne et du Vin) et la coopérative Arterris ;
- Engager, former et accompagner les associés coopérateurs et le personnel de la coopérative dans les démarches Agriconfiance (AC) et Vignerons en développement durable (VDD) afin de répondre aux enjeux sociétaux, économiques et environnementaux ; Développer les pratiques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires ; Limiter l'utilisation des herbicides et des insecticides par le travail du sol, l'enherbement et le développement de la confusion sexuelle.
- A l'horizon 2025, de multiplier par 4 le chiffre d'affaire des ventes de vins conditionnés en développant un réseau de vente sur les circuits traditionnels (CHR) et les grossistes mais aussi par la croissance du chiffre de l'activité de nos 3 magasins de vente directe (Arzens, Routier et Pamiers). Ce développement s'appuiera sur nos AOP (Cabardès et Malepère) et nos IGP de zone (Cité de Carcassonne et Cotes de Prouilhe).
- D'assurer à nos associés coopérateurs les accompagnements techniques, administratifs et financiers nécessaires au développement et à la pérennité de leurs exploitations et au déploiement du PSE EVOCC.

Le PSE a été présenté à l'ensemble des associés coopérateurs lors de plusieurs réunions « terrain » ainsi qu'aux salariés.

Pour mettre en place le PSE, le conseil d'administration d'EVOCC s'appuie sur les réflexions et les propositions de 4 commissions dont chacune est présidée par un membre du bureau de la coopérative :

- Animée par le service vignoble, la **Commission technique** à la charge de la rédaction des cahiers des charges vignoble, de la grille de rémunération, de l'organisation des services aux associés coopérateurs et de l'organisation des vendanges.  
Pour assurer l'application du PSE dès les vendanges 2019, la commission technique devra faire des premières propositions au conseil d'administration avant le mois d'avril 2019 en vue de les présenter aux associés coopérateurs lors des réunions de secteur du mois d'avril ; les objectifs de la commission sont la rédaction de l'ensemble des cahiers des charges de production, la segmentation de la production IGP Oc, la montée en gamme de la production en AOP MALEPERE et CABARDES pour servir les objectifs de développement des ventes conditionnées et de rédiger le plan d'action pour le développement de la production en Agriculture Biologique.
- Animée par le service qualité de notre coopérative, la **Commission Viticulture Durable** a la charge de la Gestion du système de management qualité, de la rédaction des cahiers des charges AC et VDD, des présentations des bilans de campagne et, en s'appuyant sur l'analyse environnementale de notre territoire, de la mise en place des outils qui permettront de maîtriser les enjeux environnementaux.  
Pour les vendanges 2019, le service qualité devra rédiger et mettre en œuvre le plan d'action qualité afin de garantir les certifications AC et VDD de notre nouvelle coopérative. Il sera nécessaire de concentrer les efforts auprès des ex associés coopérateurs et ex-salariés de la cave la Malepère pour les accompagner dans ces démarches.  
De plus, le service qualité et la commission devront analyser les exigences des cahiers des charges HVE 2 et Terra Vitis, et proposer d'intégrer de nouvelles exigences dans nos cahiers des charges en vue d'obtenir ces nouvelles certifications respectivement pour la récolte 2019 et 2020. En effet, des clients importants nous ont fait part du positionnement de certaines de leurs marques selon ces référentiels et nous nous devons de satisfaire leurs exigences.
- La **Commission jeune** en charge de la formation et de l'implication des jeunes coopérateurs dans la vie coopérative, de réfléchir sur la mise en place d'outils pour faciliter les cessions, reprises d'exploitation et les installations, ainsi que de mettre en place des échanges avec des coopératives d'autres régions françaises ou étrangères ;
- La **Commission financière** en charge des relations financières avec les associés coopérateurs et de l'audit. Les premiers travaux de la commission pour 2019 devront se consacrer à la mise en adéquation des aides financières aux associés coopérateurs avec les objectifs du PSE, de la rédaction des règles de fonctionnement des caisses individuelles de péréquation, plus généralement une réflexion sur les systèmes de gestion des risques, et, de réaliser un travail sur le mécanisme d'indemnisation des administrateurs pour le temps passé.

La vie de la coopérative et le lien avec les adhérents seront construits autour de 4 régions. Chacune sera animée par un responsable politique, référent politique pour les associés coopérateurs de chaque secteur, membre du bureau de la Coop, et un technicien vignoble, référent technique. Cette organisation permettra d'assurer la proximité indispensable entre l'associé coopérateur et la Coopérative.

Un bulletin trimestriel, « feuille de vigne », sera rédigé pour informer les associés coopérateurs et les salariés sur la vie de leur coopérative, les principales décisions du conseil d'administration, les présentations de travaux des différentes commissions et des actualités de saisons. Le premier numéro devrait paraître courant avril 2019. De plus, la mise en place d'un extranet est à l'étude afin de dématérialiser l'envoi des documents habituels (encépagement, acompte mensuel, bulletins d'information...) et de faciliter la communication.

La recherche d'un nouveau nom en lien avec notre nouvelle identité sera menée courant 2019. Ce travail sera animé par des professionnels en marketing au sein d'une commission composée de membre du conseil d'administration et du personnel des magasins de ventes.

En vue d'atteindre les objectifs du PSE, les équipes opérationnelles seront renforcées par les recrutements de :

- un responsable commercial France pour développer les ventes de conditionnés sur les circuits traditionnels,
- un responsable des 3 magasins de ventes en vue de coordonner les 3 magasins, d'assurer le développement du chiffre d'affaire et de développer la communication externe notamment sur les réseaux sociaux et le site internet.
- un chargé de mission agri-environnement dont les principales missions s'articuleront autour de l'animation technique et des démarches qualités et environnementales : Agriconfiance, Vignerons en développement durable (VDD) et Agriculture Biologique (AB).

Nous avons tous, associés coopérateurs et salariés, l'opportunité de construire ensemble une coopérative nouvelle génération :

- agile, qui s'adapte aux changements et aux exigences économiques, sociétales et environnementales,
- à l'écoute de ses clients, et qui intègre leurs exigences dans l'évolution du système, réalisé en s'appuyant sur les principes de l'amélioration continue,
- humaine, c'est l'ADN de la coopération,
- profitable, en rémunérant justement ses associés coopérateurs et ses salariés, et, en investissant pour assurer son développement et sa pérennité.

Bien cordialement,

Olivier AMBRY

Dominique FARAIL